

## COMPTE-RENDU SESSION DU JEUDI 04 JUN 2020

Le Conseil municipal dûment convoqué le 28.05.2020, s'est réuni en session ordinaire le jeudi quatre juin, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

**Etaient présents** : Mme FOURDRAINE, Mme LANDOUAR, Mr CHÉRY et dans l'ordre du tableau : Mme SARAZIN, Mr GILLET, Mr DÉsirÉ J-C, Mme PIPARD, Mr BAUDON, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ G., Mr ROBLAIN.

**Etait absent** : Aucun

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole PIPARD

### **1) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Suite à l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 24 mai 2020 et compte tenu de l'utilité d'élire des représentants pour siéger au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale auxquels la commune adhère, le Conseil municipal a procédé à l'élection de délégués, conformément aux statuts de chaque structure :

- \* **Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Terres de Cœur** : déléguées titulaires élues à la majorité des voix : 1<sup>er</sup> tour de scrutin : Carine SARAZIN et Julie LOGRE, 2<sup>ème</sup> tour de scrutin : Caroline LANDOUAR.
- \* **Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Lignières** : Julie LOGRE et Carine SARAZIN (déléguées titulaires).
- \* **Pays Berry St-Amandois et Association pour le Développement de l'Artisanat dans le Centre de la France** : Thomas BAUDON (délégué titulaire) et Guillaume DÉsirÉ (délégué suppléant).
- \* **Syndicat Départemental d'Énergie du Cher** : Didier ROBLAIN (délégué titulaire) et Daniel CHÉRY (délégué suppléant).
- \* **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Marche – Boischaut** : Didier ROBLAIN (délégué titulaire) et Daniel CHÉRY (délégué suppléant).

### **2) CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de constituer des commissions communales afin d'étudier et d'élaborer des dossiers à soumettre en séance du conseil, à savoir :

- \* **Commission d'action sociale**, sont élus membres : Caroline LANDOUAR, Julie LOGRE, Nicole PIPARD et Jean-Christophe DÉsirÉ.
- \* **Commission des bâtiments**, sont élus membres : Daniel CHÉRY et Thomas BAUDON.
- \* **Commission de voirie**, sont élus membres : Daniel CHÉRY, Christophe GILLET et Didier ROBLAIN.
- \* **Commission décorations de Noël**, sont élus membres : Didier ROBLAIN, Julie LOGRE et Caroline LANDOUAR.
- \* **Commission communication**, sont élus membres : Carine SARAZIN, Nicole PIPARD et Jean-Christophe DÉsirÉ.

Tous les membres ont été élus à l'unanimité des voix.

- \* **Commission communale des impôts directs** : le Conseil municipal répond à la demande des Services fiscaux en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs et fournit douze noms de commissaires titulaires et douze noms de commissaires suppléants, conformément aux dispositions de l'article 1650-1 du Code général des Impôts. Vote à l'unanimité des voix.

Le choix définitif des six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sera fait par les Services de la direction des finances.

- \* **Création d'un comité consultatif** : le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de créer un comité consultatif dédié à l'étude d'un projet de télémédecine. Mr Christophe GILLET est désigné président et Carine SARAZIN, Julie LOGRE, Thomas BAUDON et Caroline LANDOUAR en sont élus membres.

### **3) ÉLECTION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE ET D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des voix,

- \* Mr Didier ROBLAIN, comme **correspondant défense**,
- \* Mr Christophe GILLET, comme **référént sécurité routière**.

#### **4) ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints titulaires d'une délégation de fonction, comme suit :

- maire : 10 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique (maximum autorisé 25,50 %), conformément à la demande formulée en séance par MFo de ne pas recevoir les indemnités maximales possibles,
- 1<sup>er</sup> adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique (maximum autorisé 9,90 %),
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique (maximum autorisé 9,90 %).

#### **5) PORTER À CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020-0198 DU 10 MARS 2020 ADAPTANT LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 04 FÉVRIER 2016 MODIFIÉ AUTORISANT LA SOCIÉTÉ FERME ÉOLIENNE DE IDS SAS À EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES D'IDS-SAINT-ROCH ET DE TOUCHAY**

Le Conseil municipal prend acte de la communication de l'arrêté préfectoral n°2020-0198 du 10 mars 2020 transmis en pièce jointe à la convocation de la présente session.

#### **6) AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, de renouveler, pour 2020, l'adhésion à l'association AMORCE, réseau d'échanges dédié aux collectivités dans les domaines de l'environnement, dont les énergies renouvelables. La cotisation appelée pour l'année en cours est de 302 € TTC.

#### **7) DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRAT DE PERSONNEL**

Madame le Maire rappelle que le contrat d'agent d'entretien des bâtiments et espaces verts arrive à échéance au 31/07/2020 et propose de créer un poste d'adjoint technique territorial pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021, rémunération basée sur le premier échelon de l'échelle C1, soit indice brut : 350 – Indice majoré : 327. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, cette proposition.

#### **8) DESTINATION DE LA PARCELLE COMMUNALE ZN N°6**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de renouveler la mise à disposition de la parcelle ZN n° 6, d'une superficie de 1ha 18a 80ca, à Monsieur CHEVRIER Bernard pour l'année 2020 aux conditions de loyer fixées par la réglementation de location des terres agricoles.

#### **9) POINT DES DOSSIERS EN COURS**

Madame le Maire fait un point précis de l'ensemble des dossiers engagés avant et depuis le renouvellement du Conseil municipal, recouvrant également les actions menées lors de la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID 19.

De même, MFo informe le Conseil municipal de l'existence des actions en justice en cours et de leur évolution alors que la Commune y est engagée pour la défense de ses intérêts.

#### **10) QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe le Conseil municipal des travaux de voirie de la part du Conseil départemental, sur la route n° 69, de St-Pierre (à partir de Besse) jusqu'à l'entrée d'Ids, et ce, à compter du 8 juin pendant une dizaine de jours. Un itinéraire de déviation est mis en place.

- MFo remercie Julie et Anthony Logre pour le maintien de leur activité commerciale durant la période de crise sanitaire et leur dévouement en faveur de toute la population communale et des environs. Elle fait part de la réouverture, à compter du 2 juin, de l'Ardoise d'Ids malgré un contexte économique très aléatoire.

Affiché le 09 juin 2020

**Le Maire,**  
**Martine Fourdraine,**